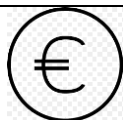


FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Niv. 5	BTS	G.D.E.A. Génie Des Équipements Agricoles																							
	Prérequis	L'entrée en Apprentissage nécessite d'être titulaire d'un Bac général, technologique ou professionnel. Un savoir-vivre tant en entreprise qu'en collectivité est primordial. Un degré d'autonomie dans le travail « scolaire ». Une autonomie constatée dans les stages est une nécessité auprès des employeurs.																							
	Délai d'accès	Début de formation dernière semaine d'Août. Pré-inscription à partir de février. RDV validation du projet (réponses sous un mois). Inscription à l'obtention d'une fiche de renseignements signée d'un employeur. Possibilité d'une inscription en scolaire puis passage en apprentissage quand un contrat est signé.																							
	Tarif	Coûts de formation pris en charge par l'OPCO. Restauration midi : aide de 3€/repas (Si repas pris au self) Hébergement : aide de 6€/nuitées (Si logé dans l'établissement)																							
	Rémunération	L'apprenti est salarié de son employeur la rémunération s'applique selon le barème en vigueur. L'employeur doit se rapprocher de son centre de gestion afin d'avoir la rémunération correspondant à sa convention collective. L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an. <table><tr><th></th><th>16 à 17 ans</th><th>18 à 20 ans</th><th>21 ans à 25 ans</th><th>26 ans et plus</th></tr><tr><td>1ère année</td><td>27 % du SMIC</td><td>43 % du SMIC</td><td>53 % du SMIC</td><td>100 % du SMIC</td></tr><tr><td>2ème année</td><td>39 % du SMIC</td><td>51 % du SMIC</td><td>61 % du SMIC</td><td>100 % du SMIC</td></tr><tr><td>3ème année</td><td>55 % du SMIC</td><td>67 % du SMIC</td><td>78 % du SMIC</td><td>100 % du SMIC</td></tr></table> Cependant, la convention collective applicable dans l'entreprise peut avoir sa propre grille de rémunération des apprentis et ainsi prévoir des pourcentages différents de ceux prévus par la loi. Dans ce cas, c'est le montant le plus favorable qu'il faut appliquer.					16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus	1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC	2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC	3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC
	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus																					
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC																					
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC																					
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC																					
	Durée	Formation de 1400h sur 2 ans 40 semaines en UFA sur 2 ans 56 semaines chez le Maître d'apprentissage sur 2 ans																							
	Lieu d'apprentissage	• Constructeur • Concession • ETA																							
	Objectifs	Assurer un appui technique par de l'assistance dans l'utilisation et/ou le diagnostic de dysfonctionnements des agroéquipements																							

	Objectifs	Mettre en œuvre l'organisation du travail (planification des activités et encadrement d'une équipe) Mettre en œuvre les démarches Qualité Sécurité Environnement Assurer la commercialisation des agroéquipements : veille commerciale, gestion d'un portefeuille Réaliser des démonstrations de matériels
	Contenu de la formation	Modules généraux M.1 Inscription dans le monde d'aujourd'hui M.2 Construction du projet personnel et M.3 – Communication Modules professionnels M.4 Appui technique M.5 Organisation des activités en agroéquipement dans un contexte de transitions M.6 Commercialisation des agroéquipements dans un contexte de transitions M.7 Démonstration/Formation M.8 Conseil en agroéquipement dans un contexte de transitions ENSEIGNEMENTS D'INITIATIVE LOCALE (EIL) - Concevoir une évolution de matériel dans un contexte de transition
	Méthodes mobilisées	Formation en alternance, avec un calendrier adapté au secteur professionnel. Pédagogie basée sur les situations de travail en entreprise facilitant le transfert des apprentissages et l'appropriation des concepts.
 semestrialisation du BTSA	Modalité d'évaluation	Tests de positionnement et étude du dossier pour un aménagement de parcours si possible Évaluation par formatifs (contrôles) tout au long de la formation avec accès via EcoleDirecte et émission d'un bulletin semestriel vers employeur et famille. Certification par du Contrôle Continu en cours de Formation (CCF)
	Examen	Taux de réussite sur les 5 dernières années : 79%
	Accessibilité	Toutes les fonctions de l'établissement sont accessibles aux PMR. Une référente BEP-ASH, en lien avec la famille et l'équipe pédagogique répond aux spécificités des différentes notions de handicap. adeline.bellanger@cneap.fr L'accès à la formation est aussi assujéti à l'aval de la médecine du travail pour tel ou tel poste relevant de la formation visée.
	Poursuite d'étude	• Licence professionnelle • Certificat de qualification professionnelle • Ecole d'ingénieurs ou de commerces • Vie active (technicien supérieur spécialiste des agroéquipements) 50% vers la vie active en 2024
	Insertion professionnelle	• Constructeur agricole • Distributeur agricole • Entreprise de travaux agricoles 50% vers la vie active en 2024

	Evaluation de la formation par les apprentis	
  	Contact	UFA du Lycée St Clair 29 Rue de Rennes – BP 13 44590 DERVAL 02.40.07.75.02 ufa.derval@cneap.fr lyceesaintclair.fr

Activités	Liste des activités devant être proposées par l'entreprise d'accueil	Activité réalisable Oui/Non
Activité 1	Expliquer les principes de fonctionnement et réglages d'un ou plusieurs systèmes embarqués	
Activité 2	Participer aux réglages, paramétrages, étalonnages d'un matériel lors sa mise en service	
Activité 3	Réaliser un diagnostic de panne ou de dysfonctionnement complexe (hydraulique, électronique, motorisation)	
Activité 4	Réaliser une opération de maintenance corrective portant sur 1 ou plusieurs champs d'intervention en atelier ou sur le terrain	
Activité 5	Evaluer, proposer et participer au choix d'une ou plusieurs tâches robotisées ou automatisées	
Activité 6	Préparer, régler et utiliser des agroéquipements automatisés et/ou des équipements robotisés	
Activité 7	Participer et/ou réaliser une négociation technico-commerciale	
Activité 8	Communiquer oralement en langue vivante étrangère dans le domaine professionnel	
Activité 9	Participer et/ou réaliser une démonstration	
Activité 10	Conduire une formation en agroéquipement	